

ACADÉMIE DE REIMS

SNES-FSU

BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

n°15 mars 2023



« Si vous ne pensez pas à l'avenir, vous ne pouvez pas en avoir un. »

John Galsworthy

SOMMAIRE

Édito.....	p1-2
Pacte : une n ^{le} provocation envers les personnels,...	p2
Catastrophe technologique	p3
Bilan CAPA contestation Avis PPCR.....	p3
Hommage à Didier Janin.....	p4-5
Inégalités de genre : quelques chiffres clés.....	p6-7
Dernières affiches de stages	p8

ÉDITO

Les luttes syndicales que nous menons, qu'elles concernent la politique générale, comme le mouvement contre la réforme des retraites, ou qu'elles concernent l'éducation, comme celle qui se profile sur le « pacte enseignant », sont toutes empruntées de trois dimensions indissociables. Le passé, qui nous dit comment s'est construit notre système actuel dans ses bons et ses mauvais côtés, le présent, qui est le résultat des choix politiques passés, et l'avenir, que nous projetons comme résultant de nos choix présents et de l'analyse que nous en faisons. **IL SEMBLE QUE NOUS SOYONS AUJOURD'HUI À UN CARREFOUR MAJEUR, AU COEUR D'UN**

BASCULEMENT SOCIÉTAL,

une société qui ne reste en équilibre que par la capacité des classes populaires et moyennes à s'éloigner de son centre de gravité en s'appauvrissant, à mesure que les classes sociales dites supérieures (que le sociologue Louis Chauvel appelle « de confort » et « titulée ») s'en éloignent aussi, mais pour s'enrichir. C'est la définition d'un équilibre. En effet, selon le Robert, il s'agit de l'« état de ce qui est soumis à des forces qui se compensent ». Hors, même sous couvert de « mérite », plus les écarts se creusent, plus l'équilibre devient précaire. Voilà donc ce qui se passe en ce moment, voilà donc ce que nous semblent hurler au gouvernement les 3 millions de personnes dans la rue le 7 mars dernier : « Faites attention à vous, vous qui vous éloignez pour grim-

Une vraie revalorisation des salaires MAINTENANT !

Une vraie revalorisation des pensions MAINTENANT !



per et qui nous poussez au bord du gouffre. Si vous ne vous rapprochez pas du centre de gravité de la société, si vous ne répartissez mieux les richesses plutôt que de les amasser, si vous ne répartissez pas mieux le travail plutôt que charger le dos de ceux qui en ont déjà, alors l'équilibre se brisera. Si vous ne vous rapprochez pas du centre pour nous permettre de nous en rapprocher aussi, alors la société toute entière sera entraînée dans le gouffre. Car quand les classes moyennes et populaires ne seront plus en mesure de vous enrichir, alors la société entière s'écroulera. »



Qu'en résultera-t-il ? Une révolution ? Une dictature ? Le plus triste, c'est qu'il y a une possibilité non négligeable pour que nos dirigeants aient conscience de ces risques. Alors, c'est qu'ils parient sur une dictature. Que pouvons nous faire ? Continuer la lutte et l'amplifier, en espérant leur faire enfin entendre raison. Car la perspective qui se renforce dangereusement, si l'on baisse les bras, est celle d'un pouvoir autoritaire qui n'hésitera pas à humilier sa population comme elle méprise aujourd'hui toutes les mobilisations.

Alice Petit

LE PACTE, UNE NOUVELLE PROVOCATION ENVERS LES PERSONNELS !

Pénurie alarmante d'enseignant·es, déclassement salarial à tous les niveaux de carrière, épuisement professionnel, inégalités salariales femmes/hommes persistantes, suppressions de postes, réforme des retraites, inflation grandissante... la réponse du ministère pour les personnels : des missions supplémentaires ! Le pacte est une proposition hors sol, méprisante et provocatrice !

Le pacte n'est en rien une revalorisation ! Il s'agit de rémunérer les personnels pour des tâches supplémentaires. Payer quelqu'un pour ce qu'il fait n'a rien de novateur ou de moderne, c'est la base du travail rémunéré. L'emploi systématique du mot revalorisation par le ministre et le gouvernement relève de la tromperie institutionnelle. Une proposition méprisante pour la réalité du temps de travail des enseignant·es : les enquêtes institutionnelles montrent à la fois que les professeur·es ont une charge de travail très lourde (la moitié travaille plus de 43h par semaine selon la DEPP en octobre 2022) et un état d'épuisement avancé (enquête de l'observatoire du bien-être, octobre 2022). La principale réponse du ministère est donc de charger plus encore la barque ! Méprisante aussi pour les femmes : là aussi, les enquêtes institutionnelles confirment l'état des inégalités femmes/hommes en matière de rémunération dans l'Education nationale en particulier par les primes et les missions supplémentaires.

En faisant des remplacements à l'interne un élément obligatoire du pacte, au motif qu'il y a « une demande

sociale très forte » sur cette question, dans le second degré, le ministère fait porter sur les enseignant·es la responsabilité de pallier l'incurie institutionnelle en la matière.

De même, il compte sur le déclassement salarial des personnels entretenu par les gouvernements successifs pour que le pacte soit pris par les collègues.

Le ministère est donc prêt à faire dysfonctionner les établissements scolaires, à alourdir la charge de travail, à aggraver les inégalités femmes/hommes pour appliquer un projet politique hors sol. Pour le SNES-FSU, le pacte, c'est non ! Nous exigeons une revalorisation sans contreparties de toutes et tous, débuts, milieux et fin de carrière.

NON À L'ARNAQUE DU "PACTE" ENSEIGNANT.

Annie Bécret



CATASTROPHE TECHNOLOGIQUE EN VUE

Alors qu'on pensait naïvement être définitivement guéris du « syndrome Ibiza », c'est une nouvelle fois par voie de presse que M. le Ministre a annoncé les transformations prévues pour la classe de 6^e à compter de la rentrée 2023. Ne connaissant visiblement pas précisément les tenants et aboutissants de ses propres annonces, il a fallu quelques articles supplémentaires et une lettre du DGESCO aux recteurs d'académie pour en préciser les contours, preuve encore une fois de la haute considération de notre administration pour ses agents et les organisations syndicales. Une heure de « soutien » en français et en maths en 6^e était ainsi annoncée en grande pompe, censée gommer d'un coup de baguette magique les inégalités sociales et les difficultés des élèves, le tout avec la participation des collègues de primaire, ceux du secondaire n'étant visiblement pas assez compétents. Et puis le Ministre s'est souvenu qu'on n'avait pas

d'argent. Une heure en plus devait par conséquent être compensée par une heure en moins pour pouvoir respecter la formule brodée en lettres d'or dans tous les bureaux des « têtes pensantes » du Ministère: « à moyens constants ».

C'est donc la technologie qui a été sacrifiée. Pourquoi ? Mystère. Ah mais si ! Il n'y a pas de profs. Ça matche ! comme on dit dans le néo-management. Petit oubli cependant : les DG avaient déjà été envoyées dans les établissements. Qu'à cela ne tienne, les recteurs et rectrices ont demandé aux chef-fes d'établissement de faire voter des TRMD sans technologie en 6^e. Soucieux de la bonne continuité du service public et organisation responsable, le SNES-FSU a ainsi donné comme consigne de voter NON aux TRMD, évitant ainsi aux conseils d'administration et à leurs président.es de commettre un acte totalement illégal. Dans la France de 2023 : on gouverne par 49-3 ou 47-1 mais pas encore par

courrier ou article de presse. Reste quand même à appliquer cette pseudo-réforme. Car si c'est bien une heure qui disparaît pour les élèves au profit d'une autre, cela fait deux heures enseignants (français et maths) qui s'ajoutent pour une classe de 6^e. En outre, pour que les collègues du premier degré interviennent, il faudrait qu'ils ou elles le puissent, qu'ils ou elles le veuillent et accessoirement qu'ils ou elles soient payé-es. Voilà donc une heure annoncée, sans pouvoir la caler dans un emploi du temps, sans volontaires du premier degré pour la faire et sans financement dans les dotations.

Ça s'annonce bien. Ajoutez à cela une heure de devoirs faits obligatoire pour tous les 6^e mais sur volontariat pour les enseignant.es, et on obtient une usine à gaz à côté d'une catastrophe technologique. A quand les collèges classés Seveso ?

Aurélien Borot
Collègue de Toulouse

BILAN CAPA CONTESTATION DES AVIS PPCR

Le 27 janvier dernier s'est tenue la première commission paritaire du nouveau mandat. Elle a examiné les recours des collègues certifié-e-s, PSYEN, CPE et PLP qui n'avaient pas eu satisfaction après un recours gracieux de leur situation.

Il y a eu 9 recours gracieux dans ces corps et cela est bien peu au regard des échanges que nous pouvons avoir avec nombre d'entre vous. En effet il est très courant, en étudiant des cas de collègues, de constater que beaucoup auraient eu la légitimité de demander une révision de leur avis PPCR. Même si la conséquence de celui-ci est beaucoup plus limité qu'avant sa mise en place, il n'en reste pas moins que pour le passage à la hors-classe la différence est conséquente. Nous avons dénoncé avec force le contingentement des avis « excellent ». Il est irrespectueux de limiter les appréciations finales à une simple question de quotas. Il est inadmissible que le ministère et les rectorats confondent évaluation et classement dans la même opération !

Aussi, si des collègues sont concernés par des rendez-vous de carrière, n'hésitez pas à leur parler de la possibilité

de faire un recours car il faut arrêter de se laisser faire par cette administration et les obliger à reconnaître notre travail quand ils se cachent les yeux et se bouchent les oreilles.

Cela permet aussi de mettre chaque fois plus en valeur l'idiotie du système du PPCR que nous souhaitons abolir pour que tou-te-s nous progressions au même rythme et que nous puissions avoir des échanges plus intéressants avec nos inspecteurs. C'est ce que défend la FSU et le SNES en son sein.

Sur les 9 dossiers de départ, 4 ont eu leur avis relevé et nous doutons pas que les cas étudiés ont permis de faire réfléchir l'administration sur ses pratiques et les pratiques de ses chefs d'établissements et inspecteurs.

Consultez sur notre site les déclarations et le résumé plus complet de cette commission ainsi que celle des recours qui s'est déroulée juste après la publication de ce bulletin.

Olivier Lefort

HOMMAGES À NOTRE COLLÈGUE, NOTRE AMI DIDIER JANIN

LE SNES-FSU Académique a perdu il y a quelques semaines son trésorier académique et nous tenions à ce qu'un hommage supplémentaire lui soit rendu dans notre bulletin académique.

Didier était notre trésorier depuis plus de dix ans mais c'était là la moindre de ses occupations. Il a toujours défendu de par ses nombreux engagements une autre idée de la société et a contribué à former des générations de militants. Il était surtout connu et reconnu dans les Ardennes, son pays d'adoption et en était devenu un digne représentant. Il restera un symbole de résistance au libéralisme ambiant qui nous étouffe.

Le SNES-FSU académique tient à apporter aussi tout son soutien à la famille, aux amis et aux collègues de Didier ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui ont pu perdre un proche cette année. Nous resterons debout pour lui et pour toutes celles, tous ceux tombé·e·s dans les luttes actuelles et futures car nos droits et nos espoirs le méritent.



Olivier Lefort pour le Secrétariat académique de Reims

Didier Janin nous a quitté le 22 janvier dernier. Comment évoquer la mémoire de notre camarade et ami ? Nous pourrions dire qu'il était un combattant engagé et déterminé face aux réformes impactant l'éducation nationale et prêt à se mobiliser pour défendre l'intérêt des élèves et des collègues. Oui, mais il était plus que cela, il avait l'âme d'un humaniste car ce qui le motivait était le bien-être collectif de tous au travail et cela se ressentait dans toutes les relations qu'il entretenait au sein du SNES et de la FSU. Certes, avec autant de fortes personnalités dans les instances syndicales, il fallait user d'une bonne dose de diplomatie et d'un sens de la synthèse mais c'est ce qu'il a réussi à développer durant toutes les années où il a occupé le poste de responsable de la section

FSU Ardennes. C'est l'ingrédient qui a donné à tous ses combats cette force de conviction inébranlable combinée à une capacité d'écoute qui lui permettait de convaincre. Par la suite, ces mêmes compétences ont trouvé leur plein épanouissement au sein de la section MGEN Ardennes qu'il dirigeait en équipe avec le même engagement. Didier Janin restera pour tous une personnalité indissociable du combat syndical et il a inspiré, motivé, soutenu beaucoup d'entre nous qui ont pris conscience de la force du groupe pour lutter et tenir bon face aux réformes qui déstabilisent le fonctionnement de notre éducation nationale.

En souvenir de toute l'énergie que Didier Janin déploya dans ses actions, nous garderons nos convictions et nous lutterons. Pour une meilleure école, juste et égalitaire. Pour former et éduquer. Pour permettre à chacun de nos élèves de devenir des citoyens conscients des enjeux du monde à venir. Nous avons une pensée émue pour sa famille, ses proches, collègues et camarades. Solidaires face à cette épreuve, nous surmonterons notre peine et garderons intacts dans notre mémoire tous ces moments de lutte que Didier Janin nous a fait vivre.

Frédéric Ringaud Collègue de Didier au Lycée François Bazin de Charleville-Mézières



Au nom des membres et sympathisants du SNES et de la FSU Ardennes, je veux dire, souligner et honorer l'engagement de Didier au sein de nos syndicats bien évidemment mais aussi dans de nombreuses autres associations ardennaises et au-delà. Cet engagement pour défendre sans relâche toutes les causes humanistes et progressistes, tant dans et pour l'École que dans et pour une société qu'il aurait souhaitée plus juste, plus solidaire, plus fraternelle, aura été sans faille.

Ardennais de cœur, installé dans le département depuis sa toute première nomination en tant qu'enseignant de Mathématiques à la fin des années 80 à Fumay, il a su tisser un très large réseau de connaissances et d'amis, preuve en est le nombre incalculable de messages et de témoignages de sympathie que nous avons reçus, d'horizons divers mais mentionnant tous les grandes qualités de Didier, le professeur pleinement investi dans son métier et ses missions au service des élèves, le collègue attentionné, affable, toujours prêt à aider, le syndicaliste déterminé et honnête, ayant toujours à cœur de défendre les droits des personnels, cherchant toujours à faire valoir l'intérêt collectif, à promouvoir les valeurs de justice, d'égalité, d'humanité.

Malgré la lourdeur et la complexité de certains dossiers, les contraintes, les soucis, l'exposition aussi que certaines fonctions impliquent, Didier n'aura jamais hésité à endosser de nombreuses responsabilités, de représentant des personnels dans son lycée François Bazin à Charleville-Mézières à secrétaire et trésorier académique du SNES depuis 2011, secrétaire départemental de la FSU Ardennes pendant 10 ans de 2004 à 2013, trésorier de la FSU Grand Est aussi depuis 2018, ... et j'en oublie sans doute tant son engagement était grand, tant son intérêt pour la « chose » publique était important.

De toutes les instances, de toutes les réunions, de toutes les luttes, Didier aura vraiment consacré, voué une grande partie de sa vie professionnelle et personnelle aux autres, essayant toujours de discuter, d'expliquer, d'argumenter, de convaincre ses interlocuteurs, de susciter la réflexion et si possible l'adhésion, ne

ménageant ni son temps ni sa peine pour tenter d'obtenir des avancées, même minimales, quelques améliorations pour le bien commun.

Lecteur insatiable, à l'affût de la moindre information, de la moindre actualité, avec une mémoire exceptionnelle des dates, des lieux, des noms, des événements, intéressé par de nombreux sujets et domaines (nous nous rencontrons aussi bien au Théâtre de Charleville-Mézières qu'à un match de foot à Sedan, sans parler de nos échanges tant verbaux que derrière la table de ping...), curieux de tout, de tout ce qui pouvait surtout faire naître des formes nouvelles de solidarités, il aimait confronter ses idées, ses analyses, provoquer le débat aussi parfois.

Dans nos réunions internes, lors de rencontres publiques également, Didier nous mettait souvent en alerte et nous avons sans doute tous en tête ses prises de parole et interventions passionnées, virulentes parfois, toujours constructives cependant, visant et espérant toujours cet idéal d'École et de société qui était le sien, qui est sans doute pour beaucoup le nôtre aussi...

Salut camarade Didier, dans la continuité de ton action -et tu seras sans doute encore et toujours à nos côtés-, nous continuerons à porter haut et fort les valeurs qui ont été les tiennes, valeurs que nous avons partagées pendant toutes ces années, que tu as su diffuser largement autour de toi, que nous allons, sois-en sûr, perpétuer avec toute la conviction qui fut la tienne également.

Tu peux être fier, comme nous le sommes, de cet engagement, de cet héritage que tu laisses, de ton œuvre. Nous, nous ne t'oublierons pas !

Karine Fuselier,
secrétaire départementale du
SNES Ardennes
et co-secrétaire départementale
de la FSU Ardennes



INÉGALITÉS DE GENRE : QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Les femmes se sont fortement mobilisées contre la réforme des retraites à points en 2020, participant ainsi à l'enterrement du projet. Au cœur du mouvement social contre la nouvelle réforme annoncée, le 8 mars 2023 est une nouvelle occasion de manifester notre opposition à cette réforme injuste et inutile des retraites et de revendiquer l'égalité salariale.

Le gouvernement veut encore une fois passer en force et prétend que sa réforme est juste pour les femmes... Les chiffres révèlent une réalité toute autre, puisque **les pensions des femmes sont toujours inférieures de 40% à celles des hommes, les femmes sont 40% à partir avec des pensions incomplètes et deux fois plus nombreuses que les hommes à travailler jusqu'à 67 ans.** Or, le gouvernement ne propose rien non plus sur l'annulation de la décote, rien sur la prise en compte des critères de pénibilité des métiers féminisés, rien sur la bonification des trimestres pour enfants. L'étude d'impact révèle ainsi que la mesure phare de cette réforme, le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, sera toujours plus défavorable aux femmes. Les discriminations et les inégalités professionnelles subies par les femmes tout au long de leur vie active ne sont pas seulement reproduites à la retraite, mais amplifiées.

Par ailleurs, l'absence de politique salariale ambitieuse conjuguée à une inflation élevée a des conséquences concrètes et encore plus injustes sur l'indépendance économique des femmes. Alors que les parts variables de rémunération (heures supplémentaires, indemnités, primes...) sont identifiées comme fortement défavorables aux femmes, les employeurs publics persistent à utiliser ce modèle comme seul levier pour revaloriser le pouvoir d'achat.

Chacune de ces inégalités a un coût humain, mais aussi financier terrible pour le pays :

« Ainsi le coût total des inégalités est de 118 milliards d'euros par an (estimation haute). Dont 3,6 milliards sont liés aux violences conjugales, 89,3 milliards sont liés aux comportements virils, 22,15 milliards sont liés aux inégalités économiques et 3,6 milliards sont liés à la santé. » (Rapport de la fondation des femmes de mars 2022). De quoi financer largement le régime des retraites par répartition.

Dans la lignée de ce 8 mars, voici quelques chiffres pour rappeler le chemin encore à parcourir pour atteindre l'égalité... (Source : l'édition 2022 des « Chiffres clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes »)

- Représentation :

Répartition du temps de parole par type de programme, télévision et radio confondues, selon le sexe en 2021

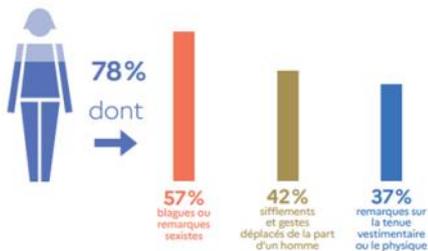


Source : Arcom, « La représentation des femmes à la télévision et à la radio, Rapport sur l'exercice 2021 », mars 2022.



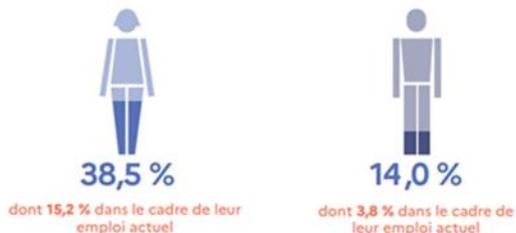
- Violences et féminicides :

Part des femmes ayant vécu personnellement un acte sexiste ou ayant été destinataires de propos sexistes

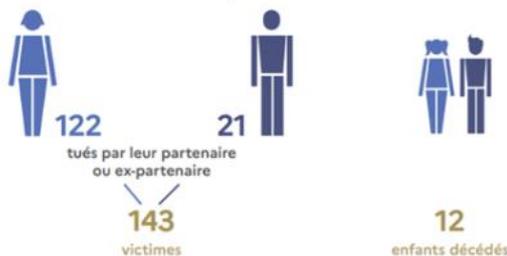


Champ : échantillon représentatif de 3330 personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine, dont 1566 femmes et 1434 hommes.
Source : Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), « Rapport annuel 2022 sur l'état du sexisme en France », mars 2022. Chiffres Vélizy pour le HCE, Baromètre Sexisme 2022.

Part des femmes et des hommes victimes de comportements sexistes et sexuels au travail au moins une fois dans leur vie professionnelle



Nombre de morts violentes au sein du couple en 2021



Évolution du nombre de femmes tuées par leur partenaire ou ex-partenaire

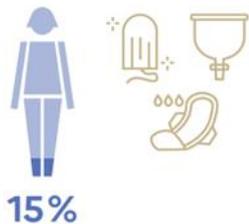


Source : Délégation aux victimes des directions générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale, « Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2021 », août 2022.

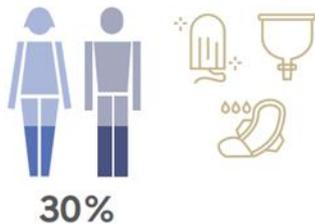
- Santé :

2.9 > La précarité menstruelle, qui touche jusqu'à 1 femme sur 3 en France, demeure mal connue

Part des femmes ayant été confrontées à la précarité menstruelle

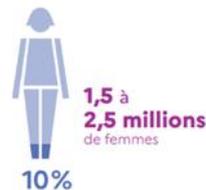


Part des Français n'ayant jamais entendu parler de la précarité menstruelle en 2022



Champ : échantillon de 1000 répondants représentatifs de la population française âgée de 18 ans et plus.
Source : Opinionway pour Régles Élémentaires, « Les Français et la précarité menstruelle », mai 2022.

Part de femmes touchées par l'endométriose en France en 2021



Délai moyen entre les premiers symptômes et le diagnostic



Part de femmes touchées par l'endométriose en France concernées par des problèmes de fertilité



Champ : France entière.
Source : ministère des Solidarités et de la Santé, « Stratégie nationale de lutte contre l'endométriose », février 2022.

- Salaires, l'état, un mauvais élève :

1.19 > Dans la fonction publique, les femmes demeurent moins rémunérées que les hommes, et l'écart est le plus important dans la fonction publique d'État

Écart de salaire net en EQTP* entre les femmes et les hommes dans la fonction publique en 2019

12,6 %

Salaires nets mensuels moyens en EQTP en 2019 dans la fonction publique (tous agents)



Champ : France (hors Mayotte et COM), y compris bénéficiaires de contrats aidés. Hors militaires, hors assistants maternels, hors apprentis, hors internes et externes des hôpitaux publics.
Source : ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Édition 2021 », octobre 2021. Chiffres Siap, Insee. Traitement DGAFP - SDess

Des droits à conquérir et des droits à conserver.
Tou.te.s ensemble !

snes fsu

ENGAGÉ-ES POUR ÉRADIQUER LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

STAGE intersyndical éducation à Charleville-Mézières

Lieu précis sur nos sites à venir vendredi 5 mai (9h30-16h30)

Agir et réagir pour combattre les idées d'extrême droite.

Cette formation est animée par le collectif VISA (Vigilance et initiatives syndicales antifascistes)

Comment combattre syndicalement, sur nos lieux de travail, dans les heures d'information syndicales, la diffusion des idées d'extrême droite qui imprègnent et polluent le débat public ? Le thème de l'extrême droite et l'école. Que ce soit à travers l'analyse des projets de l'extrême droite mais aussi comment agir, réagir dans nos écoles, nos établissements pour arrêter la propagation de ces idées.

Ce stage a notamment pour objectif de répondre à ces questions par le décryptage des thématiques de l'extrême droite et des échanges constructifs.

L'autorisation d'absence est de droit, sans perte de salaire ni récupération du temps de service. Vous avez droit à 12 jours par an. Pour cela la demande doit être faite obligatoirement au moins un mois avant la date de tenue du stage, soit au plus tard **le 7 mars 2023**.

1er Degré :

L'autorisation d'absence est à envoyer sous couvert de votre IEN à la DASEN.
Modèle d'autorisation d'absence pour la DASEN sur nos sites.

2d Degré :

La demande d'autorisation d'absence au Recteur est à faire auprès du chef d'établissement (ou du secrétariat de Direction) en reprenant le modèle sur nos sites.

Afin que nous puissions organiser au mieux ce stage, merci de vous inscrire aussi auprès de nous (nom, prénom, établissement) par mel : fsuo8@fsu.fr ou champagne-ardennes@sudeducation.org ou os@cgteduc.fr ou directement en ligne en suivant ce lien : <https://link.infini.fr/edcharleville>



L'arnaque du pacte enseignant. Travailler plus pour gagner à peine plus.

Depuis des mois, le ministre fait la promotion du pacte enseignant, marotte présidentielle qualifiée de revalorisation mais qui n'est autre qu'un grossier synonyme de « travailler plus pour gagner plus ». Or, les enquêtes institutionnelles montrent que les enseignants du premier et du second degré travaillent déjà plus de 43 heures par semaine en moyenne...Ce stage sera l'occasion d'échanger et débattre avec vous sur les contours très flous de ce pacte.

- Quelle vision du métier cherche à imposer ce « pacte » ?
- Nos carrières et rémunérations actuelles, des acquis mais aussi des améliorations à obtenir.

Animé par :

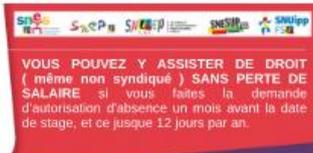
- Rudy Trevet du SNES-FSU Aube

Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à faire au moins un mois avant la date de tenue du stage et à déposer au chef d'établissement (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/Stages-2022-2023-.html>)

Et

- Auprès du SNES par mail (contact@reims.snes.edu), téléphone (03.26.88.52.66) ou directement sur notre site <https://reims.snes.edu/Stages-2022-2023-.html> en précisant **Nom-Prénom-établissement-courriel-nom du stage**



2 actions :

- 1 pour le rectorat (demande d'autorisation d'absence)
- et 1 pour nous (organisation)



Inscriptions en ligne, modèles de demandes sur notre site reims.snes.edu

AED

Perspectives et droits à défendre

Lors de ce stage nous aborderons :

- le contrat de travail et les missions ;
- les conditions de travail ;
- les diverses autorisations d'absences et congés ;
- Cdisation et revendications du SNES-FSU.

Nous présenterons aussi la Commission Consultative Paritaire (CCP) qui gère les carrières et qui sert à défendre les situations individuelles en cas de licenciement ou de sanctions disciplinaires.

Animé par :

- Guy Bourgeois, secrétaire académique et responsable du secteur CPE
- Younes Zakari, enseignant chercheur, thèse sur les AED
- Anais Graeff et Morgan Sanson, membre de la CCP AED pour la FSU

Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à faire au moins un mois avant la date de tenue du stage et à déposer au chef d'établissement (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/Stages-2022-2023-.html>)

Et

- Auprès du SNES par mail (contact@reims.snes.edu), téléphone (03.26.88.52.66) ou directement sur notre site <https://reims.snes.edu/Stages-2022-2023-.html> en précisant **Nom-Prénom-établissement-courriel-nom du stage**



2 actions :

- 1 pour le rectorat (demande d'autorisation d'absence)
- et 1 pour nous (organisation)



Professeurs Documentalistes

Lors de ce stage nous aborderons :

- le bilan des réunions départementales et les réponses aux questionnements ;
- les conditions de travail ;
- revendications du SNES-FSU.

Animé par :

- Guillaume Guimiot, secteur prof doc du SNES de Reims, membre du bureau du SNES-FSU Aube
- Julien Da Veiga, secteur prof doc du SNES de Reims, membre du bureau du SNES-FSU Marne

Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à faire au moins un mois avant la date de tenue du stage et à déposer au chef d'établissement (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/Stages-2022-2023-.html>)

Et

- Auprès du SNES par mail (contact@reims.snes.edu), téléphone (03.26.88.52.66) ou directement sur notre site <https://reims.snes.edu/Stages-2022-2023-.html> en précisant **Nom-Prénom-établissement-courriel-nom du stage**



2 actions :

- 1 pour le rectorat (demande d'autorisation d'absence)
- et 1 pour nous (organisation)

